

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans son discours sur l'état de la Ville du 13 février 2018, le maire Bill de Blasio a annoncé son intention de nommer une Commission de révision de la Charte. La Commission, composée de 15 membres nommés par le maire, est chargée d'examiner l'ensemble de la Charte de la ville de New York afin d'identifier les domaines susceptibles d'être révisés.

Pour s'assurer que tous les New Yorkais ont la possibilité de participer à ce processus, la Commission a mené et continuera de mener un processus de sensibilisation et d'engagement du public varié et vigoureux. À ce jour, la Commission a tenu cinq audiences publiques au cours desquelles elle a entendu directement des New-Yorkais sur la manière de modifier et d'améliorer la Charte. Le public a répondu à l'invitation de la Commission à soumettre des témoignages écrits en fournissant des commentaires sous diverses formes, notamment par la poste, par courriel, dans les médias sociaux et sur le site Web de la Commission. La Commission a également tenu quatre forums de discussion au cours desquels elle a entendu des exposés d'experts et de praticiens et organisé divers événements communautaires afin de recueillir les commentaires du public à partir d'un éventail de voix et de points de vue.

Le processus d'engagement du public de la Commission a donné lieu à une grande variété de commentaires et de propositions de la part de membres du public, de groupes de bonne gouvernance, de défenseurs, d'experts, de praticiens, d'élus et d'organismes municipaux. Chaque commentaire reçu par la Commission a été soigneusement revu et examiné par le personnel. La majorité des commentaires reçus à ce jour s'inscrivent dans cinq grands domaines d'action :

- Financement de la campagne
- Élections municipales de la ville de New York
- Engagement civique
- Conseils communautaires
- Processus d'organisation en Districts

Le Rapport décrit les témoignages publics dans chacun de ces cinq grands domaines politiques, ainsi que les résultats de l'examen préliminaire et de l'analyse des propositions pertinentes faites par le personnel, y compris les recommandations du personnel pour les prochaines étapes de la Commission. En axant les travaux de la Commission de cette manière, l'objectif du Rapport est de générer et d'informer davantage le dialogue public, et d'aider la Commission à formuler des questions de vote à l'attention du public. Les recommandations du personnel présentées dans le Rapport sont préliminaires et ne visent pas à limiter l'examen par la Commission d'autres domaines d'action, de commentaires ou propositions, ni à limiter le travail de la Commission.

La Commission a également reçu divers commentaires et propositions d'organismes municipaux. Le Rapport reprend une sélection de propositions d'agences et recommande que la Commission les étudie davantage.

Enfin, la Commission a reçu des commentaires et des propositions qui ont soulevé d'autres questions sur d'autres sujets, notamment la sécurité publique et l'utilisation des terrains que le rapport aborde sans faire de propositions spécifiques pour un examen plus approfondi par la Commission.

NOTE DE SYNTHÈSE, suite

DOMAINES SUR LESQUELS SE CONCENTRER, RECOMMANDATIONS

Financement de la campagne

La Commission a reçu de nombreux commentaires sur le système de financement des campagnes de la Ville qui impose des limites de contribution et d'autres exigences aux candidats au poste de maire, défenseur public, contrôleur, président d'arrondissement et conseil municipal. Le système fournit également un financement public aux candidats qui participent volontairement au programme de la Ville et acceptent des restrictions et des obligations supplémentaires.

La plupart des experts, des défenseurs et des membres du public ont cité le système de financement des campagnes de New York comme un modèle à suivre. Cependant, les commentateurs ont exprimé de sérieuses inquiétudes concernant une corruption qui persiste ou émerge et ils ont proposé de nombreuses façons de renforcer le système de financement des campagnes de la Ville pour lutter contre cette corruption et son émergence.

Le personnel recommande à la Commission de se concentrer sur les réformes de certains éléments clés du système de financement des campagnes qui ont souvent fait l'objet de commentaires de la part des experts, des élus et du public : sur les limites de contribution, la formule de contrepartie publique et le plafond des fonds de contrepartie. Le personnel recommande que la Commission sollicite des commentaires supplémentaires du public et des experts dans ces domaines et envisage sérieusement d'élaborer une proposition visant à réduire les limites de contribution, à renforcer le financement public et à augmenter le plafond des fonds publics de contrepartie.

Élections municipales de la Ville de New York

Des membres du public, des experts, des représentants élus et des avocats ont témoigné abondamment et soumis de nombreux commentaires écrits sur la façon d'améliorer l'administration des élections dans la ville. Dans la grande majorité des cas, la préoccupation invoquée le plus fréquemment fut la nécessité d'accroître la participation des électeurs.

Les propositions visant à palier la faible participation des électeurs se répartissaient généralement en trois catégories. Tout d'abord, certains ont proposé des propositions pour moderniser l'administration des élections, telles que des changements aux processus d'inscription des électeurs et des propositions de vote anticipé. Deuxièmement, certains ont plaidé en faveur d'un accès accru au vote, soit par des changements directs aux exigences d'éligibilité des électeurs, soit par des efforts visant à éliminer les obstacles pratiques au vote vécus par les immigrants et autres populations vulnérables grâce à une augmentation des services d'assistance électorale. Troisièmement, pour palier le manque

NOTE DE SYNTHÈSE, suite

d'engagement des électeurs, de nombreuses propositions ont été faites pour encourager les électeurs new-yorkais admissibles à voter, notamment en adoptant un système de vote par classement afin de mieux saisir les préférences des électeurs.

Bien que le personnel recommande que la Commission sollicite d'autres commentaires et propositions dans chacune de ces catégories, nous notons que des mesures dans ce domaine exigent un examen attentif de plusieurs facteurs. Parce que beaucoup de détails sur la façon dont les élections sont menées dans la Ville se trouvent déjà dans la loi de l'État, la réforme de l'administration des élections municipales, dans certains cas, pourrait déclencher un système bifurqué pour les élections locales et étatiques. préoccupations.

Le personnel recommande que la Commission se concentre sur les réformes proposées en vue de/d' :

- Aborder les éléments du système électoral propre à la ville, tels que l'utilisation possible du vote préférentiel dans les primaires locales et, en particulier, les primaires pour les bureaux municipaux, et
- Répondre aux besoins identifiés des New Yorkais, tels que le renforcement et l'expansion des services d'assistance linguistique.

En même temps, le personnel recommande que la Commission sollicite d'autres commentaires sur la question de savoir si d'autres méthodes pour augmenter la participation électorale seraient mieux réalisées au niveau de l'État plutôt que par le biais du processus de révision de la Charte de la ville. Pour remédier aux faibles taux de participation des électeurs, le personnel recommande également à la Commission d'envisager des réformes qui favorisent l'engagement civique, comme on le verra dans la prochaine section du Rapport.

Engagement civique

De nombreux commentaires reçus par la Commission reflétaient une préoccupation générale concernant l'état de l'engagement civique dans la Ville et, par extension, la santé de notre démocratie locale. Les efforts actuels de la Ville pour promouvoir l'engagement de ses résidents sont nombreux et variés, mais les commentateurs ont suggéré des moyens pour que la Ville puisse compléter ces efforts et mieux exploiter sa plus grande ressource - ses habitants - pour améliorer le fonctionnement du gouvernement local et la qualité de vie dans la Ville.

Les thèmes et les propositions les plus fréquemment présentés à la Commission comprenaient la création d'un véhicule pour coordonner et améliorer les efforts actuels de la Ville, promouvoir l'engagement civique comme un continuum d'occasions de participer régulièrement à la vie civique de la Ville, promouvoir un engagement local, communautaire et culturellement pertinent, et enfin mieux informer le public sur les possibilités d'engagement.

Le personnel recommande à la Commission d'étudier plus avant les moyens de renforcer les efforts de la Ville pour mobiliser ses résidents, y compris

NOTE DE SYNTHÈSE, suite

l'établissement possible d'une nouvelle entité ou d'un bureau spécifiquement chargé d'un tel objectif. Le personnel recommande que la Commission sollicite d'autres commentaires sur les questions suivantes:

- 1. Savoir comment une telle entité ou un tel bureau pourrait appuyer, compléter ou coordonner les efforts actuels de la Ville dans ce domaine, y compris l'initiative DemocracyNYC récemment annoncée,**
- 2. Savoir comment une telle entité ou un tel bureau pourrait-il faciliter l'expansion de la budgétisation participative tout en respectant les contraintes juridiques et opérationnelles,**
- 3. Savoir où une telle entité ou un tel bureau devrait-il être situé(e), et**
- 4. Savoir si une telle entité ou un tel bureau devrait avoir une structure indépendante, non partisane ou autre.**

Conseils communautaires

Les membres du public, les experts et les représentants élus ont exprimé un vif intérêt à faire en sorte que les 59 Conseils communautaires de la Ville reflètent mieux les collectivités qu'ils représentent et soient plus efficaces pour représenter ces collectivités. Bien que la Commission ait reçu de nombreux commentaires dans ce domaine, les préoccupations les plus fréquemment exprimées concernaient le fait que les Conseils communautaires sont insuffisamment diversifiés sur les plans démographiques et idéologiques, manquent d'un processus de nomination cohérent et centralisé et n'ont pas les ressources adéquates.

En réponse à ces préoccupations, le personnel recommande que la Commission étudie des propositions visant à :

- 1. Imposer des limites de mandat pour les membres du Conseil communautaire en tant que méthode pour accroître la diversité,**
- 2. Normaliser et améliorer le processus de nomination existant,**
- 3. Fournir un soutien et des ressources supplémentaires aux conseils communautaires, en particulier dans le contexte de la planification urbaine,**
- 4. Adopter d'autres méthodes pour s'assurer que les conseils communautaires sont représentatifs des communautés qu'ils servent.**

Processus d'organisation en Districts

Après chaque recensement décennal, le maire et le conseil municipal doivent nommer une Commission d'organisation en Districts de 15 membres pour établir les limites de Districts du Conseil municipal afin de s'adapter aux changements de population. Le prochain plan

NOTE DE SYNTHÈSE, suite

d'organisation en Districts prendra effet en 2023 et la Commission a entendu diverses propositions concernant le processus d'établissement des limites de district.

Plusieurs thèmes majeurs ont émergé dans le processus d'engagement du public. Certains commentateurs se sont inquiétés du fait que le processus d'organisation en Districts continue de prendre dûment en compte le pouvoir de vote des groupes raciaux et ethniques minoritaires, après que la Cour suprême a rendu inopérant le mécanisme de pré-autorisation du Département de la Justice qui visait à assurer que les changements de votes dans certains Districts n'aient pas d'intention ou d'effet discriminatoire. D'autres ont souligné l'importance de l'indépendance de la Commission d'organisation en Districts et suggéré des changements au processus de nomination. Enfin, les commentateurs se sont inquiétés de l'intégrité du prochain recensement de 2020.

Le personnel reconnaît que tout changement apporté au processus d'organisation en Districts de la Ville nécessitera un examen rigoureux des implications juridiques, politiques et pratiques de ces réformes, avec des contributions et des analyses supplémentaires de la part des experts et des parties prenantes. De plus, l'examen de tout changement éventuel au district dans la ville devrait inclure une évaluation de la façon dont les changements discrets affecteraient le processus global. Le personnel recommande que la Commission invite le public à fournir d'autres commentaires et propositions concernant ce domaine important et complexe.

Gardant ces considérations à l'esprit, le personnel recommande de poursuivre l'étude de trois aspects du processus de district :

- 1. Les procédures pour traiter les effets du processus d'organisation en Districts sur le pouvoir de vote des groupes raciaux et ethniques minoritaires, comme le fait prévoir un examen et une analyse supplémentaires des limites proposées par un expert indépendant, ou d'autres changements reflétant les objectifs importants des politiques publiques sous-jacentes de la Loi sur le droit de vote et l'ancien processus de pré-autorisation mis en place par le Département de la Justice,**
- 2. Des modifications à la structure de la Commission d'organisation en Districts pour promouvoir son indépendance et réduire l'influence des représentants élus, y compris les changements possibles au processus de nomination, et**
- 3. des stratégies pour contrer les effets négatifs d'un sous-dénombrement lors du prochain recensement sur le processus de district.**